

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date d'affichage : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS

Présents : VENGEONS Christian, LECUYER Josiane ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, MALBEC Béatrice, GILBERT Sébastien, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme, LEMIERE Marc-Antoine, DAVID Nathalie, HERVIEU Jacques, DAVID Frédéric, LEROUILLY Chloé, GODARD Jacky, GILETTE Valérie.

Absents excusés : ; DESGUEE Jérémie (pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine), FREENE Anaïs (pouvoir à VENGEONS Christian), GALLIER Erick (pouvoir à LECUYER Josiane), MOTTIN Christelle (pouvoir à GODARD Jacky), LECAPITAINE Christelle (pouvoir à DAUTY Virginie), PELLETIER Philippe (pouvoir à GILETTE Valérie).

Absents : PATIENCE Mickaël

Présents : 16 **Pouvoirs** : 6 **Votants** : 22

La séance a été ouverte à 20h15.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Affectation du résultat 2025 pour 2026 – Budget Principal Délibération 2026-03-08

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 du budget principal est de : **585 144.66 €** ;

L'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2025 du budget principal est de : **64 707.43 €**.

Compte tenu des restes à réaliser s'établissant ainsi :

- RAR dépenses déjà inscrites : **216 576.64 €**

- RAR recettes déjà inscrites : **16 808.00 €**

Le solde des restes à réaliser au 31/12/2025 est d'un montant de : **-199 768.64€**

Le besoin de financement est caractérisé à hauteur de (-199 768.64€ + 64 07.43€).

Il y a une affectation nécessaire au 1068 de **135 061, 21 €**.

En conséquence, les écritures suivantes sont reprises au budget 2026 si le Conseil n'émet pas d'affectation complémentaire :

▪ Au compte R 002, (section fonctionnement) il sera inscrit : **450 083,45 €**

▪ Au compte 1068, il sera inscrit : **135 061.21 €**

▪ Au compte R 001, (section d'investissement) il sera inscrit : **64 707.43 €**

Décision : 21 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,

- **AFFECTE** comme suit :

Affectation obligatoire :

Affectation obligatoire (1068) : 135 061.21 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) : 450 083.43 €

Certifié exécutoire le
13/03/2026,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

